



Département de l'économie,
de l'innovation et du sport

**Service de l'agriculture
et de la viticulture**

Av. de Marcelin 29
CH – 1110 Morges

Madame la Syndique
Monsieur le Syndic

Réf. : FBD/DBE/ART/cfi/18-07-01-03-02-05

Morges, le 29 mars 2018

Remaniement de la fonction de préposé agricole

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic,

La fonction de préposé agricole a fortement évolué au cours du temps. La dernière grande modification date de 2003, quand le SAGR et le SVET de l'époque avaient fusionné les fonctions de préposé à la culture des champs et d'inspecteur du bétail. A l'époque, il y avait encore environ 4000 exploitations agricoles, contre moins de 3300 actuellement. De plus, le nombre de préposés a diminué avec celui des communes, puisqu'on est passé de 388 communes en 1950 à 316 en 2016. Actuellement, 218 préposés sont assermentés dans le Canton de Vaud.

Dans le cadre de la rationalisation des activités de contrôle et de surveillance des exploitants agricoles, nous tenons à vous informer que la fonction de préposé agricole a été remaniée. Le plus gros changement concerne le périmètre d'activité des préposés. A partir du 1^{er} janvier 2019, le périmètre sera élargi à plusieurs communes et couvrira entre 20 et 25 exploitations agricoles. Cela permettra de suivre l'évolution structurelle des exploitations agricoles et des communes en gardant environ 130 préposés agricoles.

De plus, le SAVI souhaite que les préposés soient davantage spécialisés dans la fonction de préposé. Par exemple, les préposés ne peuvent plus cumuler un emploi à 100 % en dehors de l'agriculture et la fonction de préposé pour le canton.

Enfin, le programme de législature pour le secteur agricole a parmi ses objectifs de préparer l'agriculture vaudoise aux changements de la politique agricole fédérale aussi dans sa dimension de numérisation. Le maniement des outils informatiques revêt par conséquent une importance renforcée, ce qui demandera toujours plus de compétences bureautiques aux préposés. Par exemple, avec le géoréférencement de toutes les exploitations agricoles, la localisation des parcelles se fait maintenant de manière digitalisée. Par conséquent, les préposés auront moins de tâches en lien avec cette localisation.

Dès que le processus sera terminé, nous vous informerons par courrier du nom du préposé en charge de votre commune. Les changements seront effectifs dès le 1^{er} janvier 2019.

Nous sommes à disposition pour toute information et vous sommes reconnaissants de la bonne collaboration.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, nos salutations les meilleures.

Service de l'agriculture
et de la viticulture



Frédéric Brand
Chef de service

Service de l'agriculture
et de la viticulture



Dominique Barjolle
Cheffe de division